



La certification par un organisme indépendant, telle que TÜV AUSTRIA, permet de garantir la conformité d'un produit-service-process à un référentiel donné.

Pour nos marques de conformité OK compost, OK biodégradable et OK biobased, cette garantie s'accompagne d'une surveillance du marché afin de vérifier que les produits sur ce marché soient conformes à ceux initialement certifiés (voir fiche 10).

Dans ce cas, cette surveillance est organisée autour d'un trio : certificat, logo et monitoring.

- Le logo est destiné au grand public et, dans certains cas, aux services de collecte et de traitement des déchets.
- Quel que soit le produit certifié, il y a rapport d'évaluation (contenant éventuellement des informations confidentielles) et certificat (publiable).
- Et, de facto, enclenchement d'une procédure de surveillance du marché.

Nous pouvons cataloguer les utilisations de nos certificats en 3 grandes familles selon le destinataire visé.

B2C : Business to Consumer

La conformité des produits est communiquée au consommateur par le logo, qui s'appuie sur le certificat, et fera l'objet d'une surveillance du marché.

Il s'agit, par définition, de produits finis destinés au public, repris sous la « *catégorie 3 : produits finis* » dans nos listes de produits certifiés.

B2B : Business to Business

Sauf cas très spécifique, le logo n'est pas apposé sur les matières de base et intermédiaires certifiés (résine, encre, additif, étiquette, ...), car ils seront, par définition, intégrés ultérieurement dans un produit fini (qui lui pourra être marqué). Pas de logo, mais bien certificat et donc surveillance du marché.

Cette surveillance sera opérée soit via les produits finis dans lesquels l'intermédiaire a été incorporé, soit dans les stocks du fabricant.

Repris sous la « *catégorie 1 : Raw material* » et « *catégorie 2 : Components & Constituents* » dans nos liste de produits certifiés.

B2A : Business to Authorities

Plus rarement, nos certificats servent également à l'industrie pour démontrer aux autorités que leurs produits répondent à la législation (avantages fiscaux, détaxation) sans que l'apposition du logo ne soit autorisée (afin d'éviter toute confusion du consommateur).

Tous les produits (catégories 1, 2 et 3) sont visés par cette approche.